



**Assemblée générale du 14 novembre 2018**  
*Extrait des délibérations*

**Délibération sur la convention 2018/033 :**

Lettre d'attribution 2018 avec l'AGEFIPH

Description succincte du projet :

Le présent engagement s'inscrit dans la continuité de la convention triennale de coopération quadripartite (AGEFIPH, CRMA, CRA et CCIR). Cette nouvelle convention a pour objectif le développement de l'apprentissage au profit de personnes handicapées.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>106</b>
<b>Présents :</b>	<b>61</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>45</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme

Le 19 novembre 2018, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND